

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD  
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE N° 52  
COPY

ORIGINAL: ANGLAIS  
1er mai 1958

NATO SANS CLASSIFICATION  
DOCUMENT  
AC/52-D(58)25

COMITE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS CULTURELLES

DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'OTAN

Note du Secrétaire

A sa réunion du 23 avril 1958, le Conseil:

- (1) a décidé en principe qu'un effort particulier pourra être fait pour donner le maximum de publicité à l'OTAN à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du Traité;
- (2) a chargé le Comité de l'Information et des relations culturelles, en collaboration avec le service de l'Information OTAN, de mettre au point des plans détaillés qui seront présentés au Conseil(\*).

2. Le Comité a décidé ultérieurement que les propositions ci-jointes concernant certaines cérémonies ou autres manifestations pour la célébration du dixième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord, devront être soumis aux autorités nationales pour observation. En même temps, le Comité a décidé de demander à ces autorités si elles ont d'autres propositions à présenter.

3. Comme convenu, le document ci-joint sera examiné à la réunion qui se tiendra le 23 mai ou aux environs de cette date. Le Directeur de l'Information espère que toutes les délégations auront reçu des instructions à cette date.

(Signé) LUCILLE M. PEART

Palais de Chaillot,  
Paris, XVIIe.

---

(\* ) C-R(58)28, Point III

NATO SANS CLASSIFICATION

SUGGESTIONS DU SERVICE DE L'INFORMATION POUR LA CELEBRATION  
DU 10ème ANNIVERSAIRE DE L'OTANI. OBSERVATIONS GENERALES

Les diverses manifestations énumérées ci-après n'auraient pas lieu nécessairement à la date même de l'anniversaire. En fait, l'effet de propagande serait beaucoup plus efficace si elles pouvaient être réparties sur une période d'une ou deux semaines précédant et suivant le 4 avril. Certaines d'entre elles pourraient même s'étendre sur tout le mois ou sur la plus grande partie de l'année 1959.

Les manifestations proposées sont groupées sous diverses rubriques; toutefois, certains projets dépassent le cadre de ces rubriques. L'organisme (ou les organismes) qui serait chargé de prendre l'initiative de chaque projet ou de l'exécuter est indiqué en regard.

II. CONSEIL ET SECRETAIRE GENERAL

1. Une séance ministérielle publique du Conseil de l'Atlantique Nord pourrait être organisée le 4 avril 1959 à Washington. (Conseil).

2. Le nouveau bâtiment de Paris ne sera pas prêt avant le 4 avril 1959. Toutefois, l'architecte estime qu'il serait peut-être possible d'inaugurer le bâtiment, et d'organiser une exposition dans une partie des locaux, avant leur achèvement.

III. GOVERNEMENTS ET PARLEMENTS

3. Les chefs de gouvernement pourraient être invités à publier le 4 avril, à l'intention du peuple de leur pays, un message consacré plus particulièrement à la solidarité atlantique. (Gouvernements).

4. Les Ministres des PTT pourraient envisager la possibilité d'émettre un timbre OTAN spécial valable à l'intérieur des pays en 1959. Ce Projet ne serait peut-être pas applicable dans certains pays membres; mais ceci ne devrait pas empêcher les autres de l'exécuter. Tous les pays participants pourraient adopter un seul et même modèle, ou bien chaque pays pourrait avoir son propre modèle.

IV. FORCES MILITAIRES

5. Des défilés militaires pourraient être organisés dans la capitale des pays membres. Des unités appartenant à chacun des autres pays membres prendraient part à ces manifestations nationales, afin de souligner la coopération entre les forces militaires des pays de l'OTAN. (Groupe Permanent - Comité Militaire Permanent).

6. Les Commandants en chef nationaux pourraient publier le 4 avril des ordres du jour à l'intention de leurs forces terrestres, navales et aériennes, et cet anniversaire serait célébré dans toutes les unités. Des conférences spéciales sur l'OTAN pourraient être organisées à l'intention des troupes par chaque commandant local pendant une semaine ou deux avant la date du 4 avril (Gouvernements).

7. Les forces aériennes des pays membres pourraient procéder à des démonstrations internationales dans les différents pays de l'OTAN. Il serait préférable qu'une même et seule équipe internationale puisse se rendre successivement dans les différents pays, de façon à souligner l'esprit d'unité internationale et d'obtenir ainsi un plus grand effet de propagande. (Groupe Permanent - Comité Militaire Permanent).

V. ORGANISATIONS BENEVOLES

8. Les Comités atlantiques pourraient organiser dans les diverses capitales de grandes réunions publiques au cours desquelles des orateurs éminents souligneraient la nécessité et l'importance de la solidarité atlantique. L'exécution de ce projet devrait peut-être être coordonnée avec celles des propositions formulées par le Sénateur Kefauver à la dernière conférence des Parlementaires (ATA - Conférences des Parlementaires des pays de l'OTAN).

VI. UNIVERSITES ET ECOLES

9. Les Universités des pays membres pourraient être incitées à organiser des conférences et/ou des cours spéciaux sur l'OTAN. (Secrétariat de l'OTAN - Gouvernements).

10. On pourrait suggérer aux directeurs des écoles de célébrer le 4 avril 1959 la "fête de la Communauté Atlantique". A cette occasion, des cours spéciaux pourraient être donnés sur ce sujet, des publications relatives à l'OTAN (voir paragraphe 20 ci-après) pourraient être diffusées, des films pourraient être projetés et d'autres manifestations spéciales pourraient être organisées. (Gouvernements - Service de l'Information de l'OTAN).

VII. ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

11. Un Congrès de la jeunesse pourrait être organisé à Paris en avril (ou à une date ultérieure). Environ cent représentants des associations politiques de jeunesse des divers pays membres pourraient être invités à ce congrès. Ils y discuteraient, pendant une session de six jours, des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels qui intéressent l'OTAN. (Service d'Information de l'OTAN).

VIII. EGLISES

12. Les pays membres pourraient inviter les autorités ecclésiastiques à célébrer le 4 avril 1959 comme un jour de prières pour la paix et la liberté. Les chefs d'Etat, les membres des gouvernements et d'autres personnalités pourraient assister à ces cérémonies religieuses. (Gouvernements).

IX. INDUSTRIES

13. La plupart des grandes entreprises industrielles publient des bulletins destinés à leur personnel. Les rédacteurs en chef de ces bulletins pourraient être incités à insérer des articles sur l'OTAN dans leur numéro du mois d'avril. Des documents et des photographies pourraient leur être fournis pour ces articles. (Service de l'Information de l'OTAN - Gouvernements).

14. On pourrait également proposer aux entreprises industrielles d'organiser - en accord avec les syndicats - des campagnes intérieures de propagande pour l'OTAN à l'intention de leur personnel. Ces campagnes pourraient revêtir les formes les plus variées depuis la simple apposition d'affiches dans les usines jusqu'à l'organisation par les services des relations publiques de programmes complets comprenant des manifestations telles que petites expositions, conférences, concours dotés de prix, etc. (Service de l'Information de l'OTAN - Gouvernements).

X. SYNDICATS

15. On pourrait proposer aux organisations syndicales internationales de publier une déclaration réaffirmant leur appui à l'OTAN et à ses objectifs politiques, économiques, sociaux et culturels. (Secrétariat de l'OTAN).

XI. GRANDS MAGASINS

16. Dans les grandes villes des pays membres, les grands magasins seront peut-être disposés à organiser une "semaine de l'OTAN" (ou "une quinzaine") dans leurs locaux au cours du mois d'avril. Ils pourraient aménager, pendant cette période, des étalages sur le thème de l'OTAN et des ventes spéciales de produits provenant de tous les pays membres. (Des ventes analogues de produits d'un certain pays ont déjà été organisées avec succès par plusieurs grands magasins). (Gouvernements - Service de l'Information de l'OTAN).

XII. MANIFESTATIONS CULTURELLES

17. Des manifestations culturelles pourraient être organisées pendant le mois d'avril (ou peut-être pendant toute l'année) dans les capitales des pays membres. Ces festivals

comporteraient des concerts, des représentations théâtrales, des ballets, des expositions artistiques, etc., consacrés à des œuvres en provenance de divers pays membres. (Gouvernements).

### XIII. PUBLICATIONS

18. On pourrait envisager la production d'une publication intitulée "Dix années de Communauté Atlantique", destinée à une large diffusion. Il semble que le nombre de pages de cet ouvrage devrait être limité à environ 60 ou 80, et, qu'au lieu d'être une sorte d'ouvrage complet de référence (comme le livre publié par Lord Ismay en 1954), il devrait contenir une appréciation personnelle du Secrétaire Général sur les progrès accomplis par l'OTAN et sur l'avenir de l'Alliance. (Secrétariat de l'OTAN).

19. Une (ou plusieurs) brochure spéciale pourrait être éditée pour distribution aux écoles des pays membres (voir également le point VI ci-dessus). Cette publication pourrait également être utilisée pour l'information des troupes. (Service de l'Information de l'OTAN - Gouvernements).

### XIV. PRESSE

20. Les principaux journaux des pays membres pourraient être invités à publier un supplément spécial sur l'OTAN la veille du 4 avril ou au cours de la semaine précédente. Un article spécial du Secrétaire Général et d'autres documents pourraient être communiqués à ces journaux à cette fin. (Gouvernements - Service de Presse de l'OTAN).

21. Des séries de photographies documentaires illustrant les dix années d'existence de l'OTAN pourraient être préparées et distribuées à toutes les importantes agences de photographies, à la presse illustrée et à certains quotidiens. (Service de l'Information de l'OTAN).

### XV. RADIO

22. Les organisations nationales de radio pourraient être incitées à organiser une ou plusieurs émissions spéciales sur l'OTAN au cours du mois d'avril. Le Service de l'Information de l'OTAN pourrait les aider à réunir les enregistrements nécessaires à la composition de ces émissions. Une conférence de travail des directeurs de programmes des radios nationales pourrait être organisée en vue de stimuler et de coordonner ces activités. (Service de l'Information de l'OTAN).

23. Une émission commune des stations radio de tous les pays membres pourrait être organisée la veille du 4 avril.

Le programme qui serait ainsi diffusé simultanément dans tous les pays membres devrait durer environ 45 à 60 minutes et pourrait comprendre des échanges de souhaits entre les pays membres, de la musique folklorique, des chants de chorales, etc. (Service de l'Information de l'OTAN).

XVI. TELEVISION

24. Toutes les stations de télévision des pays OTAN pourraient projeter le nouveau film "L'OTAN a maintenant dix ans", dont la production est actuellement envisagée par le Service de l'Information de l'OTAN. (Service de l'Information de l'OTAN).

25. Le Service de l'Information de l'OTAN pourrait prélever dans sa cinémathèque une série de courts métrages d'une durée d'environ 10 minutes sur les dix années d'existence de l'Alliance, pour utilisation par les stations de télévision qui ne projetteraient pas le film sur l'OTAN. A l'aide de ces séquences, ces stations pourraient alors élaborer leurs propres émissions, si elles le désirent. (Service de l'Information de l'OTAN).

XVII. BANDES D'ACTUALITE

26. La même série de courts métrages pourrait être préparée et distribuée à toutes les compagnies d'actualités cinématographiques, afin de faciliter et de stimuler la production de bandes d'actualités sur l'anniversaire de l'OTAN. (Service de l'Information de l'OTAN).

XVIII. EXPOSITIONS

27. Une grande exposition sur le thème de la Communauté Atlantique pourrait être organisée à Paris sur l'Esplanade des Invalides. (Service de l'Information de l'OTAN - Gouvernement français).